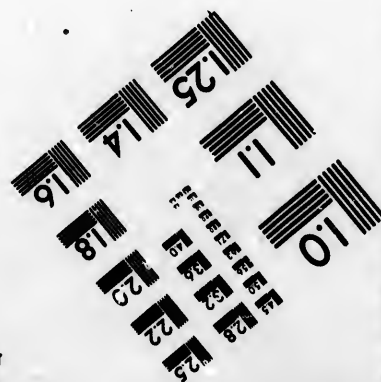
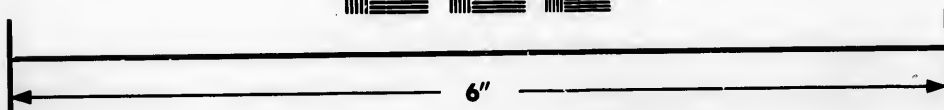
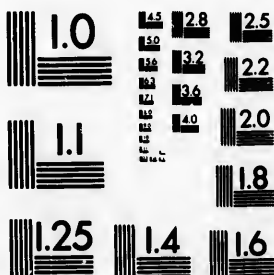


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1984**



The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

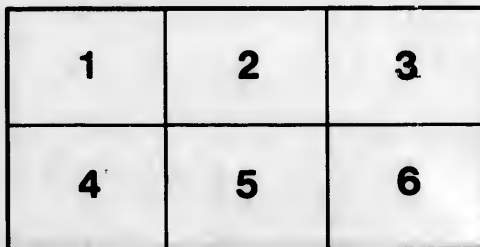
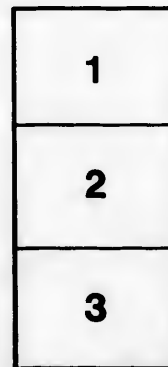
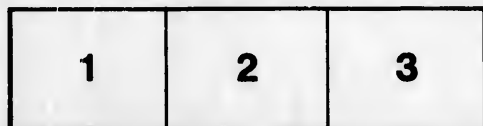
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

pelure,  
on à

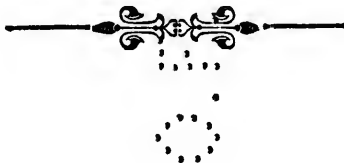
32X

PETIT OFFICE

DE

# L'IMMACULÉE CONCEPTION

Approuvé par le Pape Innocent XI, en 1678 ;  
et enrichi d'une indulgence de 300 jours, le 5 décembre 1837,  
par le Pape Grégoire XVI.




QUEBEC

DES PRESSES A VAPEUR DE LEGER BROUSSEAU

9, Rue Buade

1886




---

PERMIS D'IMPRIMER.

Archevêché, 15 août 1876.

C. F. CAZEAU, V. G.

---

PETIT OFFICE

DE

L'Immaculée Conception

DE LA BIENHEUREUSE VIERGE MARIE.

---

A MATINES

Ouvrez-vous, mes lèvres, pour dire la gloire  
et les grandeurs de la bienheureuse Vierge.

v Notre-Dame, venez à mon aide !

R Défendez-moi puissamment contre les  
coups de mes ennemis.

v Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

R Telle à présent, à jamais, et dans les siècles  
des siècles, qu'elle a été dès le principe.  
Ainsi soit-il.

HYMNE

Salut, maîtresse de l'univers et souveraine des cieux. Salut, Vierge des Vierges, étoile du matin. Salut, Vierge pleine de grâces, revêtue de la divine lumière; Notre-Dame, venez en hâte au secours du monde.

Dès l'éternité, Dieu vous destina pour être la mère du Verbe, son Fils unique, par lequel il a créé la terre, la mer et le ciel. Il vous fit toute belle, vous qui deviez être son épouse; et le péché d'Adam ne vous atteint pas. Ainsi soit-il.

V Dieu l'a placée dans son sanctuaire.

R Il l'a fait partager sa demeure.

V Notre-Dame, secondéz ma prière.

R Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

PRIONS

Sainte-Marie, reine des cieux, mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ et souveraine de l'univers, vous qui n'abandonnez et ne rebutez personne, jetez sur moi, ô Notre-Dame, un regard de miséricorde et de tendresse. Obtenez-moi de votre bien-aimé Fils le pardon de tous mes péchés; afin qu'après avoir en cette vie honoré pieusement votre Immaculée Conception, je reçoive un jour la palme de la béatitude éternelle des mains de Celui que vous avez enfanté étant Vierge, Jésus-Christ Notre-Seigneur qui, avec le Père et le Saint-



Esprit, vit et règne dans une parfaite unité,  
Dieu dans tous les siècles des siècles. Ainsi  
soit-il.

v Notre-Dame, secondez ma prière.

R Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

v Bénissons le Seigneur.

R Rendons grâces à Dieu.

v Que par la miséricorde de Dieu, les âmes  
des fidèles trépassés reposent en paix.

R Ainsi soit-il.

#### A PRIME

v Notre-Dame, venez à mon aide.

R Défendez-moi puissamment contre les  
coups de mes ennemis.

v Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

R Telle à présent, à jamais, et dans les siècles  
des siècles des siècles, qu'elle a été dès le  
principe. Ainsi soit-il.

#### HYMNE

Salut, Vierge prudente ; maison consacrée  
au Seigneur, soutenue par sept colonnes et où  
Dieu dresse sa table. Vous fûtes préservée de  
la malédiction commune, et sainte dans les  
entrailles maternelles avant que d'être née.

Vous êtes la mère des vivants, la porte du  
Saint des saints, la nouvelle étoile de Jacob,  
la souveraine des anges. Belliqueuse Zabulon,  
terrible comme une armée en bataille, Marie,

soyez le port de refuge et l'asile des chrétiens.  
Ainsi soit-il.

v Dieu l'a créée dans la grâce de l'Esprit-Saint.

R Il l'a exaltée par-dessus toutes ses œuvres.

v Notre-Dame, secondez ma prière.

R Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

*Prions Sainte Marie, page 4.*

### A TIERCE

v Notre-Dame, venez à mon aide.

R Défendez-moi puissamment contre les coups de mes ennemis.

v Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

R Teille à présent, à jamais, et dans les siècles des siècles, qu'elle a été dès le principe.  
Ainsi soit-il.

### HYMNE

Salut, arche d'alliance, trône de Solomon,  
bel arc-en-ciel, buisson de la vision; verge  
d'Aaron miraculeusement fleurie, toison de  
Gédéon, porte ouverte à Dieu seul, rayon de  
miel du fort Samson.

Il convenait qu'un tel Fils préservât de la  
tache imprimée sur Eve coupable, la créature  
bienheureuse qu'il s'était choisie pour Mère,  
et la dérobat à toute atteinte du péché. Ainsi  
soit il.

v J'habite dans les hauteurs des cieux.

R Et mon trône est sur une colonne de nuées.

V Notre-Dame, secondez ma prière.

R Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

*Prions Sainte Marie, page 4.*

### A SEXTE

V Notre-Dame, venez à mon aide.

R Défendez-moi puissamment contre les coups de mes ennemis.

V Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

R Telle à présent, à jamais, et dans les siècles des siècles, qu'elle a été dès le principe. Ainsi soit-il.

### HYMNE

Salut, Vierge mère, temple de la Trinité, joie des anges, sanctuaire de pureté, consolation des affligés, jardin de délices, palmier de la patience, cèdre de la chasteté.

Vous êtes la terre bénie qu'affranchit le sacerdoce, sainte et préservée de la malédiction originelle; cité du Très-Haut, porte orientale, en vous est toute grâce. Vierge unique au monde. Ainsi soit-il.

V Comme le lis entre les épines.

R Telle est ma bien-aimée entre les filles d'Adam.

V Notre-Dame, secondez ma prière.

R Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

*Prions Sainte Marie, page 4.*

## A NONE

v Notre-Dame, venez à mon aide.

R Défendez-moi puissamment contre les coups de mes ennemis.

v Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.

R Telle à présent, à jamais, et dans les siècles des siècles, qu'elle a été dès le principe. Ainsi soit-il.

## HYMNE

Salnt, ville de refuge, tour de David, garnie d'armes et munie de remparts. O Marie, embrasée de charité dès l'instant de votre conception, vous avez écrasé la puissance du dragon infernal.

O femme forte, invincible Judith ! belle Abisag, vierge qui avez assisté le vrai David ! L'Egypte dut sa conservation au fils de Rachel ; mais Marie a porté dans son sein le Sauveur du monde. Ainsi soit-il.

v Vous êtes toute belle, ma bien-aimée.

R Et la tache originelle ne fut jamais en vous.

v Notre-Dame, secondez ma prière.

R Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

*Prions Sainte Marie, page 4.*

## A VÊPRES

v Notre-Dame, venez à mon aide.

R Défendez-moi puissamment contre les coups de mes ennemis.

v Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.  
R Telle a présent à jamais, et dans les siècles  
des siècles, qu'elle a été dès le principe.  
Ainsi soit-il.

HYMNE

Salut, horloge miraculeuse, où le soleil  
recule de dix degrés, quand le Verbe s'incarne  
pour arracher l'homme de l'enfer et l'élever  
au ciel ; quand le Dieu infini s'abaisse au-  
dessous des Anges.

L'éclat de ce soleil divin revêt Marie: aurore  
radiieuse dans sa conception, lis au milieu des  
épinés, elle foule aux pieds la tête du serpent.  
Belle comme la lune, elle guide les hommes  
égarés. Ainsi soit-il.

v J'ai fait briller au ciel un flambeau qui  
ne s'éteint pas.

R Et j'ai couvert toute la terre comme une  
nuée.

v Notre-Dame, secondez ma prière.

R Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

*Prions Sainte Marie, page 4.*

A COMPLIES

v Notre-Dame, par vos prières, apaisez  
Jésus-Christ votre Fils, pour qu'il change nos  
cœurs.

R Et qu'il détourne de nous sa colère.

v Notre-Dame, venez à mon aide.

R Défendez-moi puissamment contre les  
coups de mes ennemis.

V Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit.  
R Telle à présent, à jamais, et dans les siècles  
des siècles, qu'elle a été dès le principe.  
Ainsi soit-il.

HYMNE

Salut, vierge féconde, mère demeurée sans  
atteinte, reine de clémence, souveraine cou-  
ronnée d'étoiles, plus pure que tous les anges,  
vraiment immaculée, vous êtes debout à la  
droite du grand monarque, parée d'un vête-  
ment d'or.

Par vous, mère de bonté, douce espérance  
des coupables, brillante étoile de la mer, port  
assuré après le naufrage ; porte du ciel toujours  
ouverte, santé des pauvres malades, prions-  
nous voir le souverain roi, au séjour des saints.  
Ainsi soit-il.

V Votre nom, ô Marie, est comme un baume  
répandu.

R Vos serviteurs vous aiment sans mesure.

V Notre-Dame, secondez ma prière.

R Et que mes cris pénètrent jusqu'à vous.

*Prions Sainte Marie, page 4.*

OFFRANDE

Prosternés à vos pieds, nous vous offrons,  
Vierge si bonne, ce tribut de nos louanges.  
Conduisez-nous heureusement pendant notre  
carrière ; et dans le dernier combat, assistez-  
nous, ô douce Marie. Ainsi soit-il.

ANTIENNE

Voilà cette tige exempte de la difformité originelle et qui grandit sans nul défaut.

V O Vierge, dans votre conception vous avez été immaculée.

R Priez pour nous le Père dont vous avez enfanté le Fils.

PRIONS

Dieu tout-puissant, qui, par l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, avez préparé à votre Fils une demeure digne de lui, nous vous en prions, vous qui, par les mérites du sang de Jésus-Christ appliqués d'avance à Marie, l'avez préservée de la moindre souillure, accordez à l'intercession de cette Vierge sans tache, que nous arrivions purs devant vous ; Par ce même Jésus-Christ Notre Seigneur. Ainsi soit-il.

PSAUME XIX

Exaudiat te Dominus in die tribulationis :  
protegat te nomen Dei Jacob.

Mittat tibi auxilium de Sancto : et de Sion  
creatur te.

Memor sit omnis sacrificii tui : et holo-  
caustum tuum pingue fiat.

Tribuat tibi secundum cor tuum : et omne  
consilium tuum confirmet.

Lætabimur in salutari tuo : et in nomine  
Dei nostri magnificabimur.

Impleat Dominus omnes petitiones tuas :  
nunc cognovi quoniam salvum fecit Dominus  
Christum suum.

Exaudiet illum de cœlo sancto suo : in po-  
tentatibus salus dexteræ ejus.

Hi in curribus, et hi in equis : nos autem  
in nomine Domini Dei nostri invocabimus.

Ipsi obligati sunt, et ceciderunt : nos autem  
surreximus, et erecti sumus.

Domine, salvum fac regem : et exaudi nos  
in die qua invocaverimus te.

Gloria Patri, etc.

Kyrie eleison, Christe eleison, Kyrie eleison.

Pater noster.

v Et ne nos inducas in tentationem.

R Sed libera nos a malo.

v Oremus pro Domino nostro Papa N.

R Dominus conservet eum, et vivificet eum,  
et beatum faciat eum in terra, et non tradat  
eum in animam inimicorum ejus.

v Oremus pro Benefactoribus nostris.

R Retribuere dignare, Domine, omnibus  
nobis bona facientibus propter nomen tuum  
vitam æternam. Amen.

v Memor esto Congregationis tuæ.

R Quam possedisti ab initio.

v Oremus pro Fidelibus defunctis.

R Requiem æternam dona eis, Domine, et  
lux perpetua luceat eis.



v Domine, exaudi orationem meam.

R Et clamor meus at te veniat.

v Dominus vobiscum.

R Et cum spiritu tuo.

## OREMUS

Ecclesie tuæ, quæsumus, Dominus, preces placatus admitte; ut destructis adversitatibus, et erroribus universis: secura tibi serviat libertate.

Deus omnium Fidelium Pastor et Rector, Famulum tuum *N.* quem Pastorem Ecclesie tuæ præesse voluisti, propitius respice; da ei, quæsumus; verbo, et exemplo, quibus præest, proficere, ut ad vitam una cum grege sibi credito perveniat sempiternam.

Omnipotens sempiterne Deus, qui vivorum dominaris, simul et mortuorum omniumque misereris, quos tuos fide et opere futuros esse prænoscis: te supplices exoramus, ut pro quibus effundere preces decrevimus, quosque vel præsens sæculum adhuc in carne retinet, vel futurum jam exutos corpore suscepit, intercedentibus omnibus Sanctis tuis, pietatis tuæ clementia, omnium delictorum suorum veniam consequantur, per Dominum nostrum Jesum Christum Filium tuum, qui tecum vivit et regnat, etc. Amen.

v Dominus vobiscum.

R Et cum spiritu tuo.

∇ Exaudiat nos omnipotens et misericors  
Dominus.

R Amen.

∇ Et Fidelium animæ per misericordiam  
Dei requiescant in pace.

R Amen.





A. M. D. G.

---

# Règlements

DE LA

**Société du Rosaire - Vivant**

DE SAINT-ROCH DE QUÉBEC.



---

PERMIS D'IMPRIMER à la suite du Petit Office de  
l'Immaculée-Conception, tel qu'imprimé en 1876 avec  
l'approbation de notre Vicaire-Général.

E. A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

Québec, le 18 juillet 1886.

---



## II

### RÈGLEMENTS

DE LA

## Société du Rosaire-Vivant de St-Roch de Québec

---

1. Le Cœur de Jésus est le principe, le centre et la fin de cette société. Elle se propose d'entrer dans les intentions du Souverain-Pontife, afin d'obtenir par le Sacré-Cœur de Jésus le triomphe de l'Église, la glorification de Marie dans le monde entier, la conversion des pécheurs, la délivrance des âmes du Purgatoire, la paix et l'union dans les familles et une bonne mort.

Dans ce but, elle facilite à ses membres la pratique journalière de l'*Apostolat de la prière et celle du Rosaire-Vivant*, auxquelles sont attachées tant et de si précieuses indulgences.

Elle encourage aussi la *communion réparatrice* si agréable au Cœur de Jésus.

Unis dans ce Divin Cœur, les membres de la société ont les uns pour les autres une charité spéciale, ils s'encouragent dans la pratique du bien et s'efforcent par leur humilité et leur douceur d'édifier le prochain.

2. La société comprend : 1<sup>o</sup> les membres du Conseil ; 2<sup>o</sup> les Dames préposées ; 3<sup>o</sup> les Zélatrices ; 4<sup>o</sup> les simples associées du Rosaire-Vivant.

3. La société est gouvernée par un Révérend Père Directeur aidé d'un conseil. Le conseil se compose d'une présidente, de deux assistantes, d'une secrétaire et de son substitut, d'une trésorière et de son substitut, et de douze conseillères.

4. La présidente, sous l'autorité du Directeur, est à la tête de la société. Elle préside les assemblées et les réunions du conseil. Elle est élue pour un an, après lequel elle sort de charge, au moins pour une année. Sortie de charge elle peut être appelée au conseil, et plus tard élue de nouveau.

5. Les assistantes aident la présidente à bien remplir sa charge ; elles doivent lui être unies, et agir de concert avec elle pour le bien de la société. Si, pour une cause quelconque, la présidente ne peut remplir quelques fonctions de sa charge, elle est remplacée par la première assistante. Elles sont élues pour un an et peuvent être réélues.

6. La secrétaire a la garde des registres et papiers de la société. Elle redige les actes des délibérations et tient note des faits dont il est utile de conserver la mémoire. Elle est élue chaque année, mais elle peut être continuée dans sa charge.

7. La trésorière a sous ses soins les objets et l'argent de la société. Elle tient note des recettes et des dépenses ; elle en rend compte au conseil chaque année, et toutes les fois que le directeur le juge utile. Elle est élue chaque année, mais elle peut être continuée dans sa charge.

8. Les conseillères prennent part aux délibérations et aux décisions du conseil. Comme toutes les autres officières, elles doivent être remplies de sollicitude pour tout ce qui intéresse la société. Elles sont élues pour deux ans, mais de manière à ce que chaque année, six d'entre elles soient remplacées. Celles de seconde année s'appellent anciennes conseillères, celles de première année, nouvelles conseillères. Celles qui sortent de charge pourront être élues une autre année.

9. Les dames préposées sont choisies par le conseil dans les divers quartiers. Chacune a sous ses soins un certain nombre de zélatrices ; elle les aide de ses conseils, les instruit au besoin et veille à ce qu'elles remplissent fidèlement leur charge, le tout avec zèle, prudence et charité. Leur nombre est proportionné

au besoin, et elles peuvent toujours être continuées dans leur office.

10. Les zélatrices sont placées chacune à la tête d'une quinzaine du Rosaire. Elles sont chargées de distribuer, chaque mois, les Mystères, chacune dans sa série, et de faire circuler le *Petit Messenger*. Elles veillent à ce que les associées de leur série soient fidèles à leurs pratiques. Elles les dirigent et les instruisent au besoin avec prudence et charité. Toute associée qui sait lire et qui a du zèle peut être zélatrice. Elle le devient soit en remplaçant une autre zélatrice dans une quinzaine déjà formée, soit en formant une nouvelle quinzaine. Dans ce cas, la liste des 15 noms, à la tête desquels est la zélatrice, est remise au directeur qui en donne lecture à l'assemblée.

11. Toute personne catholique et de bonne conduite peut faire partie de la société du Rosaire-Vivant, et avoir part aux indulgences et autres avantages. Pour cela elle devra 1<sup>o</sup> être membre de l'Apostolat de la prière ; 2<sup>o</sup> entrer dans une des séries ; 3<sup>o</sup> réciter chaque jour une dizaine de chapelet, en pensant au mystère qui lui sera échu.

12. Lorsqu'un des membres de la société viendra à mourir, on avertira la zélatrice de la série, qui invitera une des officières à présider à la récitation de l'office en présence du corps de la personne défunte ; cette personne sera recommandée aux prières de



l'assemblée, et on fera dire une messe pour le repos de son âme.

13. La société évitera de faire des dettes. Les dépenses seront couvertes par le produit des quêtes.

14. Elle pourra, si l'autorité ecclésiastique n'y trouve pas d'inconvénients, organiser avec prudence un pèlerinage à la Bonne Sainte-Anne, sa patronne. Mais chacune sera libre d'y prendre part, aux conditions réglées dans un conseil.

15. Les assemblées de la société ont lieu, autant que possible, le premier vendredi de chaque mois, à 2 heures et demie de l'après-midi, dans la chapelle de la congrégation des hommes de S. Roch, sous la présidence du Directeur ou de son délégué. On y récite le Petit Office de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, puis, après quelques couplets d'un cantique, le Révérend Père Directeur fait les proclamations et recommandations, récite une dizaine de chapelet et fait une courte instruction ; le tout se termine par la bénédiction solennelle du Saint-Sacrement.

16. Les réunions du conseil, des dames préposées et des zélatrices seront convoquées par le Directeur lorsqu'il le jugera utile.

17. Les élections se feront chaque année, en la manière suivante : 1<sup>o</sup> Quelque temps avant le jour fixé pour l'élection, le conseil se réunira pour choisir celles qui doivent être proposées. Pour cela chacune écrira sur un

billet trois noms pris parmi les dames du conseil et parmi les dames préposées. Ces billets seront pliés et mis dans une enveloppe qui sera remise cachetée entre les mains du directeur, pour être ouverte le jour de l'élection.

2<sup>o</sup> Le jour de l'élection, les trois qui auront obtenu le plus de suffrages seront proposées au choix des membres du conseil, des dames préposées et des zélatrices. Celle qui aura le plus de voix sera présidente, celle qui, après elle, en aura le plus sera première assistante, et la troisième assistante.

3<sup>o</sup> L'élection des autres officières et des conseillères se fera dans un conseil qui, autant que possible, se tiendra le même jour. Elle se fera par suffrages écrits sur le lieu.

## Prières

### RECOMMANDÉES AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

#### 1.

#### AMENDE HONORABLE AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

(Pour le premier vendredi du mois).

O cœur adorable de notre Sauveur et de notre Dieu, pénétrées de douleur à la vue des injures que vous avez reçues et que vous recevez encore tous les jours dans le sacrement de l'Eucharistie, nous venons vous en faire amende honorable. Que ne pouvons-nous par nos hommages réparer votre honneur méprisé! Que ne pouvons-nous effacer de nos larmes tant d'irrévérences, de profanations et de sacrilèges! Accordez-nous, ô mon Dieu! dans votre infinie miséricorde, le pardon que nous vous demandons pour tant d'hérétiques et de

mauvais chrétiens qui vous déshonorent, et surtout pour nous-mêmes, qui vous avons si souvent outragé. Souvenez-vous que votre cœur adorable, portant le poids de nos péchés, a été triste jusqu'à la mort ; ne permettez pas que vos souffrances et votre sang nous soient inutiles. Anéantissez notre cœur criminel, et donnez-nous un cœur selon le vôtre, un cœur contrit et humilié, un cœur pur et sans tache, un cœur qui ne soit plus désormais qu'une victime consacrée à votre gloire et embrasée du feu sacré de votre amour. De notre part, nous promettons de réparer par notre modestie dans les églises, par notre assiduité à vous visiter, par notre dévotion et notre ferveur à vous recevoir, les irrévérences et les sacrilèges que nous déplorons dans l'amertume de nos cœurs.



AO

no  
dé  
no  
le  
de

I  
tion  
du  
on

ma



#### ACTE DE CONSÉCRATION AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS

O adorable Jésus, pour vous témoigner notre reconnaissance et pour réparer nos infidélités, nous vous donnons notre cœur, nous nous consacrons entièrement à vous, et, avec le secours de votre grâce, nous nous proposons de ne plus pécher à l'avenir. Ainsi soit-il.

Indulgence de 100 jours, une fois le jour, pour la récitation de l'offrande : " O adorable Jésus " devant l'image du Sacré-Cœur.—Indulgence plénière une fois par mois, si on l'a récitée tous les jours du mois. (Pie VII, 1817).

#### 3.

#### CONSÉCRATION A LA SAINTE VIERGE

*Par saint Louis de Gonzague.*

O ma souveraine, sainte Vierge Marie, je me mets spécialement sous votre bénie et

spéciale garde, et je me jette dans le sein de votre miséricorde, pour aujourd'hui, pour chaque jour et pour l'heure de mon trépas. Je vous recommande mon âme et mon corps ; je vous confie toutes mes espérances et mes consolations, toutes mes angoisses et mes misères, ma vie et ma mort, afin que, par votre très sainte intercession et par vos mérites, toutes mes œuvres soient réglées selon votre volonté et celle de votre divin Fils. Amen.

Indulgence de 3 ans chaque fois qu'on récite cette prière. (Pie IX, 1855).

4.

PRIÈRE A SAINT-JOSEPH.

O saint Joseph, père et protecteur des vierges, gardien fidèle à qui Dieu confia Jésus, l'innocence même, et Marie, la vierge des vierges ; ah ! je vous supplie et vous conjure par Jésus et Marie, par ce double dépôt qui vous fut si cher : faites que préservé de toute souillure, innocent dans mes pensées, pur de cœur et chaste de corps, je serve constamment Jésus et Marie dans une chasteté parfaite. Ainsi soit-il.

Indulgence de 100 jours, une fois le jour. (Pie IX, 23 sept. 1862).—Indulgence d'un an, chaque fois, pour les prêtres. (Pie IX, 23 sept. 1862).



### III

#### COURTE NOTICE

SUR

## L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

LIGUE DU CŒUR DE JÉSUS.

---

#### I.—NOM ET BUT.

L'Apostolat de la Prière est une Ligue de zèle et de prières en union avec le Sacré-Cœur. Elle se nomme l'*Apostolat*, parce qu'elle a pour but de faire de tous les chrétiens de vrais apôtres, en excitant partout l'ardeur pour la gloire divine et le salut des âmes. C'est l'*Apostolat de la Prière*, car la prière est le moyen, non pas unique, mais principal qu'elle met en œuvre, moyen tout-puissant et qui

n de  
pour  
pas.  
rps ;  
mes  
mi-  
otre  
ites,  
otre  
n.  
cette

des  
sus,  
des  
ure  
qui  
ute  
de  
ent  
ite.

23  
les

reste à la portée de chacun, lorsque les autres font défaut. C'est la *Ligue du Cœur de Jésus*, parce que les Associés s'unissent par une consécration quotidienne à ce Cœur divin, source du zèle et modèle parfait de la prière ; et c'est même en cette consécration, ou offrande de la journée aux intentions du Cœur de Jésus, que consiste la première et la seule essentielle des pratiques excellentes en usage parmi les Associés.

Enfin, cette Œuvre n'est ni une Confrérie, ni une Congrégation, mais une *Ligue sainte*, approuvée par deux décrets du Saint-Siège et par Nos Seigneurs les Evêques, et dans laquelle sont enrôlés déjà, sous l'étendard du sacré Cœur, plus de 37,000 paroisses, communautés ou associations. Toutes les autres, du reste, sont également invitées à s'y enrôler. Le zèle que cette Ligue du sacré Cœur a pour objet d'exciter n'est-il pas, en effet, le stimulant et la vie de toutes les sociétés et de toutes les Œuvres catholiques, et le divin Cœur de Jésus n'en doit-il pas devenir le lien et le centre, comme il en est le principe et le ressort ?

## II.—PRATIQUE ESSENTIELLE.

L'Apostolat de la Prière n'impose point à ses membres de nouvelles pratiques, mais il les pousse efficacement à embrasser tous les intérêts du Cœur de Jésus, à animer de ses divines intentions leurs *prières*, leurs *œuvres* et



leurs souffrances ; à faire, en un mot, de leur vie tout entière une *prière apostolique* et un *exercice de zèle* et de *réparation*, à la gloire du divin Cœur.

Pour participer aux indulgences et aux autres avantages de l'Apostolat, il faut : 1<sup>o</sup> être inscrit sur le registre d'une paroisse ou d'une communauté agrégée, et avoir reçu un *Billet d'admission* ; 2<sup>o</sup> joindre à la prière du matin l'offrande des prières, des œuvres et des souffrances de la journée, aux intentions pour lesquelles Notre-Seigneur s'offre lui-même sur l'autel (Statuts, art. 4). Il est évident, d'ailleurs, que les mérites acquis seront d'autant plus considérables que l'on renouvellera cette offrande plus fréquemment et avec plus de ferveur.

Aucune formule n'est obligatoire ; mais on se sert avec fruit de l'*Offrande* suivante :

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les autres intentions pour lesquelles vous vous immolez sans cesse vous-même sur l'autel.

Je vous les offre particulièrement aux intentions recommandées aux Associés de l'Apostolat pour ce mois et pour cette journée. Ainsi soit-il.

(Cette offrande ou consécration quotidienne, jointe à la prière du matin, suffit, quelle que soit d'ailleurs la formule, pour faire jouir les Associés des principaux avantages et des indulgences de l'Apostolat).

Bien faite chaque matin, cette Offrande peut être renouvelée souvent dans la journée par l'aspiration qui constitue la devise de l'Œuvre : *Que votre règne arrive*, ou même par un simple regard jeté sur le crucifix, par l'invocation des saints Noms de Jésus et Marie, etc.

### III. — AVANTAGES.

En remplissant une condition si aisée, les Associés de l'Apostolat obtiennent les plus précieux avantages :

1<sup>o</sup> Ils acquièrent un nouveau *droit à l'amitié du Cœur de Jésus*. N'accomplissent-ils pas, en effet, la grande loi de l'amitié, qui consiste à embrasser les sentiments et les intérêts de celui qu'on aime ?

2<sup>o</sup> Toutes les œuvres deviennent *plus méritoires*, puisque le mérite des œuvres dépend surtout de l'intention, et que l'intention la plus pure est celle de la charité et du zèle ;

3<sup>o</sup> Ces œuvres revêtent une *efficacité vraiment apostolique*, et, par leur union avec les intentions du Cœur de Jésus, contribuent au salut des âmes, comme celles de Marie et de Joseph, à Nazareth ;

4<sup>o</sup> Les Associés font encore servir ces œuvres à la défense de l'Eglise, à la restauration des nations catholiques et aux autres *besoins du temps présent* ;

5° Ils ont une *part spéciale aux prières, pénitences, communions, saints Sacrifices et autres bonnes œuvres* de presque tous les grands Ordres et Congrégations importantes, de plus de trente-sept mille communautés ou paroisses et de plus de seize millions de fidèles, enrôlés volontaires, qui prient, travaillent et souffrent en union avec leurs Associés sur tous les points du globe. Quel secours au moment de la mort et dans le Purgatoire ?

6° Les Associés acquièrent le droit de voir se réaliser en leur faveur les promesses que Notre-Seigneur a faites à ceux qui honoreront et s'efforceraient de faire honorer son divin Cœur. Voici quelques-unes de ces promesses, dans les termes mêmes dans lesquelles elles ont été faites à la B. Marguerite-Marie :

- “ 1. Je leur donnerai toutes les grâces
- “ nécessaires dans leur état ;—2. Je mettrai la
- “ paix dans leurs familles ;—3. Je les conso-
- “ lèrai dans toutes leurs peines ;—4. Je serai
- “ leur refuge assuré pendant la vie, et surtout
- “ à la mort ;—5. Je répandrai d'abondantes
- “ bénédictions sur toutes leurs entreprises ;—
- “ 6. Les pécheurs trouveront dans mon Cœur
- “ la source et l'océan infini de la miséricorde ;
- “ —7. Les âmes tièdes deviendront ferventes ;
- “ —8. Les âmes ferventes s'élèveront rapide-
- “ ment à une grande perfection ;—9. Je bénirai
- “ tous les lieux où l'image de mon Cœur sera
- “ exposée et honorée ;—10. Je donnerai aux

“ prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis ;—11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom écrit dans mon Cœur, et il n’en sera jamais effacé ; — L’amour tout-puissant de mon Cœur accordera à tous ceux qui communieront les premiers vendredis, neuf mois de suite, la grâce de la persévérance finale.”

(Œuvres de la bienheureuse Marguerite-Marie.)

Voir dans le *Petit Manuel*, plusieurs autres avantages de l’Apostolat, surtout les nombreuses indulgences qui y sont attachées.

#### IV.—DEGRÉS, ORGANISATION, BILLETS MENSUELS.

On a dû reconnaître, par tout ce qui précède, l’extrême simplicité de l’Apostolat considéré dans son essentielle pratique. Mais cette Œuvre n’est pas seulement une pratique personnelle, elle est encore une Association militante, une sainte Ligue de zèle. Il est donc indispensable qu’elle offre à ses membres un lien et une organisation sensible qui, s’adaptant à celle de toutes les autres Œuvres, les vivifie sans les compliquer. Voici comment, avec la grâce de Dieu, on a pu satisfaire à ces exigences :

1<sup>o</sup> Trois pratiques éminemment chrétiennes forment dans l’Apostolat comme *trois Degrés*, à chacun desquels répond une série spéciale de riches indulgences, accordées à cette Œuvre par le Saint-Siège.

Le 1<sup>er</sup> Degré comprend les Associés qui se bornent à la pratique essentielle, c'est-à-dire qui ajoutent à la prière du matin l'offrande ou la consécration de leur journée au Cœur sacré de Jésus.

Le 2<sup>e</sup> Degré comprend ceux des précédents Associés qui, organisés en sections, ont accepté, en outre, de réciter chaque jour une dizaine du Rosaire pour la conservation du Souverain Pontife et les autres intentions recommandées chaque mois à tous les associés (Statuts, art. 4).

Enfin, le 3<sup>e</sup> Degré renferme ceux qui, remplissant au moins les conditions du 1<sup>er</sup> Degré, ont accepté de faire la Communion réparatrice hebdomadaire, ou du moins mensuelle, afin de consoler le Cœur de Jésus et de "détourner les fléaux de la divine colère par cette communion perpétuelle et véritablement réparatrice." (Bref du 24 septembre 1882.

2<sup>e</sup> L'organisation, quoique demeurant toujours entièrement libre, est très importante au point de vue de la fécondité de l'Œuvre. Elle consiste à distribuer les Associés par sections de 30 (ou doubles quinzaines), division naturelle, puisque, basée sur le nombre des jours du mois, elle répond à une section de la Communion réparatrice mensuelle (3<sup>e</sup> Degré de l'Œuvre).

On peut encore s'organiser en sections de 15 ou de 7 ; mais à la tête de chaque section doit toujours être placé un Zélateur ou une Zélatrice, qui distribue à chacun de ses Associés un

Billet mensuel, en accompagnant cette distribution, autant que possible, de quelques paroles de charité et de zèle.

Ces Billets-images mensuels sont adjoints, au nombre de 30, à chacune des livraisons mensuelles du *Petit Messenger du Cœur de Marie*, second Bulletin de l'Œuvre.

Ajoutons que les *Réunions des Zélateurs ou des Zélatrices*, dont la remise des Billets mensuels fournit naturellement l'occasion, et surtout l'organisation des personnes les plus dévouées en *Conseils de l'Apostolat*, pour constater chaque mois l'état de l'Œuvre et activer son développement, sont les moyens efficaces entre tous pour entretenir la ferveur des Associés, et leur donner véritablement la force d'une armée rangée en bataille.

3° Enfin, le *Messenger du Cœur de Jésus*, Bulletin principal de l'Association, et le second Bulletin, le *Petit Messenger du Cœur de Marie*, offrent une lecture presque indispensable à qui veut connaître le véritable esprit de l'Œuvre, en suivre la marche et apprécier l'importance des *intentions* recommandées.

N. B. — Son Eminence le Cardinal Taschereau a, plus d'une fois, recommandé *l'Apostolat de la Prière* aux prêtres et aux fidèles de l'archidiocèse de Québec.



listri-  
paro-

oints,  
aisons  
ur de

urs ou  
s men-  
et sur-  
s plus  
r cons-  
ctiver  
ficaces  
ur des  
force

s, Bul-  
second  
*Marie,*  
sable à  
l'Eu-  
impor-

a, plus  
x prêtres

